Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260924-2026752-DE

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n° 2026-7-52

Délibération : ACHAT DU TERRAIN DE LA FUTURE CASERNE DES POMPIERS

Date de la convocation : 17 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi vingt-quatre septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie),
Secrétaire de Séance : CLECH Marie.

ACHAT DU TERRAIN DE LA FUTURE CASERNE DES POMPIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de la future caserne des pompiers, il convient de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au GFR Boisgelin.

Ce bien se compose d'un terrain nu d'une superficie d'environ 3 000 m² avec une imprécision de 100m² à déterminer suite au bornage et à la division de terrain, situé rue de cornouaille, cadastré comme suit : Section D 1105.

Le prix d'acquisition a été négocié et fixé d'un commun accord à la somme de 20 €uros le m².

Les frais d'acte administratif liés à cette vente seront intégralement pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de Pléhédel, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée D 1105 d'une superficie d'environ 3 000 m² avec une imprécision de 100m² à déterminer suite au bornage et à la division de terrain appartenant à GFR Boisgelin pour un montant de 20 €uros le m².

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires, à solliciter le Centre de gestion des Côtes d'Armor Service Droit des Sols / Rédaction d'actes, pour une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative, et à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260924-2026752-DE

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n° 2026-7-52

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et **DESIGNE** Mr LE CALVEZ, adjoint, pour représenter la Commune en tant que partie à l'acte.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement du prix et des frais annexes (frais d'acte, de géomètre) sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours, sur l'imputation 2111 – opération 10020.

Le Maire,

Daniel ROPERS